

DEPARTEMENT  
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2024\_37

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 030-213000201-20240715-D2024\_37-DE

S<sup>2</sup>LO

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	17

Date de la convocation :  
04/07/2024

Date de l'affichage :  
04/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 15 juillet à 18 heures 30,  
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame  
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier,  
Christian Carteyrade, Alain Courtois, Sylvie Devassine, Mireille Gassier, Fabian Herrero, Elodie  
Dolhadille Jansen, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Isabelle  
Pinon, Tricou Sébastien, Françoise Turribio, Daniel Weyh.

**Procurations :**

Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Madame Isabelle Pinon  
Madame Josiane Julien donne procuration à Madame Karine Noguéra

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire  
de séance : Madame Isabelle Pinon

**Rapport annuel du délégataire sur le service de collecte des eaux usées de l'année 2023**

*Exposé : Sébastien Tricou*

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de services publics, qui  
dispose que chaque année avant le premier juin, le délégataire doit produire à l'autorité délégante un rapport  
complet,  
Vu le rapport annuel 2023 du délégataire Suez,  
Considérant que le rapport annuel comporte notamment les comptes de la délégation et le patrimoine et retrace  
la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public (contrat d'affermage), ainsi  
qu'une analyse de la qualité du service,  
Considérant le rapport annuel du délégataire tenu à la disposition du public et des conseillers en Mairie,  
Faisant état notamment de 914 abonnés en fin d'année ;  
Un réseau de 14,29 km ;  
6 interventions de désobstruction de réseau et 10 de branchement en 2023 ;  
2 874 ml de réseau curé (soit 20% du linéaire).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2023 du délégataire pour la gestion du  
service délégué de l'assainissement collectif.

Le secrétaire de séance

Le Maire,  
André BRUNDU

